

COMPTE-RENDU N° 5/16
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU MARDI 07 JUIN 2016 à 20H30

Présents : FUMEY, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, LANOY (Proc.), RICHARD, SEIGNEZ, CHEVALIER, VALCHER, GIET, PAILLARD, DRUET

Excusés : BUSSIERE (Proc. à LANOY), PINGON

Secrétaire séance : RICHARD M.C.

Prochaine séance du conseil municipal : Mardi 12 Juillet 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- Commission travaux : Le maire informe que M. BUSSIERE a souhaité intégrer la commission travaux sécurité.
- Compte rendu Réunion Référents TRANSPORT par Jocelyne VACELET : Présentation du nouveau réseau de transport : 3 lignes régulières urbaines, 10 lignes régulières interurbaines, 3 lignes sur réservation, lignes cœur de ville qui remplacent la navette gratuite de centre-ville, pas de changement pour le flexi-job, Flexi-PMR étendu aux 42 communes avec desserte d'arrêt à arrêt et non plus d'adresse à adresse. Les tarifs des abonnements ont été modifiés : 100 € pour les actifs ; 50 € pour les mns de 26 ans, les demandeurs d'emploi longue durée et les plus de 75 ans, les autres tarifs restent inchangés soit 1€ le ticket unitaire, 8€ le carnet de 10 voyages, et 10 € le mensuel. Une réunion d'information à l'attention des élus communaux est prévue pour Brevans le vendredi 10 juin à 17h à l'Hôtel de l'Agglo. Le Maire participera.
- Conférence sur la prévention de la radicalisation dans le sport : la municipalité de Dole invite les élus à cette conférence le mercredi 15 juin à 19h
- Réponse du Conseil Départemental concernant les nouvelles aides aux communes pour différentes opérations de travaux. Ses modalités pratiques nous seront détaillées prochainement et pour ne pas retarder la réalisation des projets, le Conseil Départemental propose aux communes de solliciter l'autorisation de commencer les travaux.
- Dotation particulière Elu local : la Commune percevra pour 2016 la somme de 2 895 €
- Groupement de commandes avec le SIDEC concernant les fournisseurs gaz et électricité : les fournisseurs retenus suite au groupement de commandes sont : EDF pour l'éclairage public, ENGIE pour les bâtiments communaux et TOTAL ENERGIE GAZ pour la mairie et l'école.
- Orage du vendredi 13 mai 2016 : une habitante de l'avenue Eisenhower a interpellé la commune concernant l'inondation d'une pièce dans son sous-sol. Les eaux provenaient des champs environnants et de la partie du CD973 dolois. Le Maire informera la Ville de Dole.
- Treige Parc de Brevans : Le Maire, après avoir rencontré un des propriétaires riverains de ce treige, ne souhaite pas dans l'immédiat mettre à disposition cette petite ruelle tant que les problèmes d'eaux de ruissellement des voies communales ne sont pas réglés. Les travaux devraient débuter après le 19 juin 2016. Dossier à suivre.
- Mur de clôture chez M. FAIVRE au lotissement du Parc : suite aux travaux de réfection des trottoirs du Parc, le mur de ce propriétaire a été taché. Un employé de l'entreprise était revenu sur place pour nettoyer. Mais le mur se délève depuis. Le Maire propose de demander à l'entreprise la référence du produit utilisé pour détacher le mur comme demandé par M. FAIVRE.
- Travaux de remise en état de chemins : l'entreprise Eiffage débutera ce jeudi 9 juin les travaux de réfection des chemins suivants : Allée du bois et chemin des Topes sur lesquels un enduit bicouche sera posé, le chemin de la prairie d'assaut depuis la ferme ROZ jusqu'à la ferme d'Assaut se fera lorsque les conditions météorologiques seront meilleures. Quelques travaux préparatoires seront réalisés vendredi 10 juin 2016.
- Conseil communautaire du 19 mai 2016 :
 - Approbation des comptes de gestion et du compte administratif 2015
 - Affectation du résultat d'exploitation du budget et de ses annexes
 - Demande de garantie d'emprunt par Dole du Jura Habitat : opération d'acquisition – Amélioration du 13 Rue du Mont Roland et opération la Rotonde à Dole
 - Abondement du fonds de prêt d'Initiative Dole Territoires
 - Signature d'une convention avec la SAFER Bourgogne Franche Comté pour la maîtrise foncière du site d'accueil d'une base logistique sur la Commune de Rochefort Sur Nenon.
 - Cession de terrain à la SCI DIO en vue d'édifier des locaux à usage d'atelier, de stockage et de bureaux concernant une activité de charpente métallique
 - Mise à jour des procédures d'urbanisme communales vivantes
 - Approbation de la modification simplifiée du PLU de Damparis, modification du PLU d'Authume, de Dole.
 - Reconduction d'un fonds de concours pour la Trame Verte et Bleue
 - Choix du délégataire pour la délégation de service public pour l'exploitation du service public des transports urbains.

II] PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE A 5 COMMUNES APPARTENANT ACTUELLEMENT A LA CTE DE COMMUNES NORD OUEST JURA :

La commune a reçu la notification de l'arrêté par le Préfet du Jura fixant le projet d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Dole aux communes de Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre. La commune doit se prononcer sur ce projet de périmètre dans les 75 jours. A défaut de délibération la décision sera réputée favorable. Un avis favorable avait été donné par délibération en date du 26 octobre 2015 sous réserve que soient pris en considération les avis des communes concernées. La commune de Moisse nous sollicite pour ne pas cautionner cette extension alors qu'elle avait souhaité un groupe de travail. Certaines de ces communes précitées souhaitaient rejoindre la Cte de Communes du Val de Pesmes ou Jura Nord, d'autres Grand Dole. Le maire propose de ne pas se prononcer sur ce projet d'extension pour les raisons suivantes : ce n'était pas le choix de ces communes de rejoindre le Grand Dole, l'avis de ces communes n'a pas été pris en considération et intégrer de force des communes dans une structure contre leur gré n'est pas acceptable.

III] PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

- Information orientation du Grand Dole : Actuellement un cabinet d'études travaille sur le PLUi jusqu'en 2020. Celui-ci devrait être adopté avant les élections municipales.
- Demande du Grand Dole d'abandonner la révision du PLU liée au projet SEPAC : Délibération : lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de ne pas donner suite à un certain nombre de procédures communales dont la révision du PLU de Brevans, liée au projet SEPAC. Le Maire propose de ne pas annuler la délibération. Un courrier motivé sera adressé dans ce sens au Président du grand Dole et copie aux 41 communes. Unanimité sur ce dossier.

IV] REVISION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2016 :

Le conseil municipal de Brevans décide de maintenir les prix des loyers communaux. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

V] AMENAGEMENT DES QUAIS DE BUS AVENUE EISENHOWER :

M. PERRIER du SIDEC a fait un chiffrage sur l'assainissement pluvial et le soutènement du futur trottoir et un autre chiffrage sur la création du trottoir avec revêtement. Le Maire recontactera le sidec pour qu'un montage de dossier soit effectué et présenté au conseil départemental pour solliciter des subventions. Il propose également de réunir la commission travaux pour travailler avec le Sidec. Date à définir.

Le Maire informe du courrier de M. FERNOUX, vice-président du Grd dole en charge du transport, qui précise que l'aménagement comportera bien les deux quais de bus permettant un arrêt sur chaussée. La traversée piétonne sera éclairée par les candélabres existants. Un filot central sera installé sur la chaussée. Mais un seul abribus sera installé sur le quai côté Dole. Il n'y aura pas de candélabre supplémentaire ni de feux de circulation, ces travaux n'étant pas de la compétence du Grand Dole. Ces derniers seront examinés avec la Ville de Dole, Grand Dole et Brevans. A suivre.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet nettoyage du village : une habitante émet le souhait de proposer auprès de la population la création, par quartier, de petits groupes de personnes qui seraient intéressées pour nettoyer le village 1 à 2 fois par an. Le conseil municipal est favorable sur le principe, mais ce projet doit être travaillé en amont.
- Courrier d'un propriétaire foncier : le Maire a reçu pour information un courrier adressé à M. le Préfet du Jura par un propriétaire foncier de la commune de Brevans sollicitant son intervention pour la recherche de solutions à deux problèmes concernant un terrain sur la zone artisanale. Le Maire attend que le Préfet le sollicite pour en discuter, sachant que la zone est gérée par le Grand Dole.
- Zéro pesticides : M. GINDRE, adjoint, travaille avec Dole Environnement pour mettre en œuvre une démarche zéro pesticide dans l'entretien des espaces publics. Pour entrer dans cette démarche, il est nécessaire de constituer un dossier comprenant les habitudes actuelles et les moyens techniques que l'on mettra en œuvre. A la demande de l'agence de l'eau, le conseil municipal s'engage dans une démarche zéro pesticides afin d'anticiper l'interdiction de mettre du désherbant dans la commune à partir de janvier 2017, sous réserve de trouver des solutions techniques alternatives et que la date du 1^{er} janvier 2017 soit maintenue. Délibération adoptée à l'unanimité.
- Adhésion communes forestières : Le conseil municipal ne donne pas suite à cette adhésion.
- Clôture M. BUSSIERE : celui-ci souhaite refaire à ses frais la clôture existante devenue vétuste qui délimite le terrain de la commune mis à sa disposition et le terrain de M. MICHEL place de la Mare. Le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux mais une convention de mise à disposition gratuite du terrain sera signée entre les deux parties. la commune se réservant le droit de reprendre à tout moment, si besoin, la partie qui la concerne. Cette convention sera reconduite tacitement.
- Echange de voirie : suite à la demande de la commune de Baverans qui souhaite un échange de voirie avec la RD 244 E1 et la voie communale de Baverans n°3 qui concerne partiellement la commune de Brevans, le conseil municipal avait émis un avis favorable. Il autorise le Maire à signer une convention d'exploitation d'une voie communale. En période de crue le Département reste responsable de la maintenance de la signalisation en cas d'inondation. Délibération votée à l'unanimité. Le maire souhaite rappeler au département que la commune est toujours demandeur pour échanger le CD244 depuis la mairie de Brevans jusqu'aux Commards avec la Rue du Château d'eau. Un courrier sera rédigé au Département pour connaître le calendrier de cet échange.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de la fondation du patrimoine et Prodessa pour la subvention versée en 2016.
- Cirque européen : le conseil municipal autorise le cirque européen à s'installer sur la place de la Mare les 4 et 5 avril 2017. aucun problème n'est survenu lors de leur installation en avril 2016.
- Fusillés pour l'exemple : une délibération avait été adressée à M. le Président de la République le sollicitant pour que la France prononce officiellement la réhabilitation de tous les « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918. M. le Président de la République nous assure de toute l'attention portée à cette démarche et a posé, lors du lancement des commémorations du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale la question des fusillés afin qu'ils réintègrent notre mémoire nationale.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- M. SEIGNEZ informe que l'herbe pousse sur les trottoirs du parc. Compte-tenu des conditions météorologiques, il y a du retard dans l'entretien.
- M. VALCHER informe que tous les jours entre 16h et 17h30 des voitures passent en sens interdit sur la rue marlin. Le maire prendra contact avec la gendarmerie.
- Mme GIET demande la fréquence du passage de la balayeuse sur la commune. Il est prévu 3 passages annuels.

Séance levée vers 22 H 35

Le Maire, G. FUMEY